

BON DE COMMANDE
ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Nom – Prénom :

☎ Téléphone (obligatoire) :/...../...../...../.....

Adresse des travaux :

Adresse de facturation (si différente) :

.....
.....
.....

Descriptif des prestations	Prestation groupée (cocher la case)
<p><u>Vidange des ouvrages de prétraitement :</u> Forfait pour un volume maximum de 3 m³ comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déplacement sur site. - Fourniture des matériels nécessaires. - Fourniture éventuelle de l'eau (sauf pour la remise en eau). - Vidange des ouvrages situé à 50 mètres maximum du lieu de stationnement de l'hydrocureur : <p><input type="checkbox"/> fosse, bac à graisse, poste de relevage <input type="checkbox"/> microstation</p> <p>En cas de vidange de microstation, la notice d'entretien sera fournie par l'usager.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage de l'ouvrage. - Nettoyage du préfiltre intégré, le cas échéant. - Ouverture, nettoyage et pompage du regard de répartition. - Nettoyage des canalisations de transit en amont de la fosse. - Test de bon fonctionnement. - Démarrage de la mise en eau de la fosse ou de la microstation. - Transport et dépotage des boues prélevées dans un site agréé. <p style="text-align: center;"><i>Forfait jusqu'à 3 m³ pour une installation située à moins de 50 m. de l'hydrocureur</i></p>	<p><input type="checkbox"/> 252.00 €</p>
<i>Au-delà de 3 m³, par tranche de 1 m³ supplémentaire</i>	<p><input type="checkbox"/> 67.00 € m³ supplémentaire</p>
<p><u>Vidange d'un bac à graisses seul :</u> Forfait pour un volume maximum de 0.5 m³ comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déplacement sur site et les frais en découlant. - Fourniture des matériels nécessaires. - Fourniture éventuellement de l'eau (excepté pour la remise en eau). - Vidange de l'ouvrage situé à 50 mètres maximum du lieu de stationnement de l'hydrocureur. - Nettoyage de l'ouvrage. - Test de bon fonctionnement. - Démarrage de la mise en eau de la fosse (fourniture de l'eau par l'usager) - Transport et dépotage des graisses prélevées dans un site agréé et quelque soit la distance séparant l'installation du site. <p style="text-align: center;"><i>Forfait jusqu'à 0.5 m³ pour un bac situé à moins de 50 m. de l'hydrocureur</i></p>	<p><input type="checkbox"/> 138.00 €</p>
<i>Au-delà de 0.5m³, par tranche de 1 m³ supplémentaire</i>	<p><input type="checkbox"/> 67.00 € m³ supplémentaire</p>
<i>Installation de tuyaux supplémentaires par 1 mètre linéaire supplémentaire</i>	<p><input type="checkbox"/> 12.00 € m supplémentaire</p>
Entretien d'un poste de relevage seul	<input type="checkbox"/> 153.00 €
Nettoyage d'une préfiltre indépendant seul	<input type="checkbox"/> 138.00 €
Entretien des regards et des canalisations	<input type="checkbox"/> 46.00 €
Curage du lit filtrant vertical ou horizontal	<input type="checkbox"/> 46.00 €
Dégagement de regards inaccessibles	<input type="checkbox"/> 46.00 €
Déplacement sans intervention (usager absent, impossibilité d'intervenir...)	<input type="checkbox"/> 162.00 €

<p>Date : Nom et prénom : Signature</p>	<p>Délai d'intervention 4 à 5 semaines En cas d'urgence, s'adresser directement au prestataire SRA SAVAC au 03-86-71-99-70 ou au 06-88-82-30-31 Attention, les prix sont différents (voir grille tarifaire)</p> <p>TVA à 10 % : Signer et compléter le verso du bon de commande pour pouvoir bénéficier de la TVA à taux réduit.</p>
---	--

ATTESTATION

*Pour la réalisation de travaux dans les locaux affectés principalement à l'habitation
(A compléter et signer impérativement pour bénéficier du taux réduit de TVA)*

Je soussigné(e) Nom-Prénom :

Adresse :

Atteste que l'immeuble situé :

Dont je suis : Le propriétaire Le locataire L'usufruitier
 Le syndicat de copropriétaire Son représentant

Est achevé depuis plus de 2 ans à la date de commencement des travaux et est affecté à l'habitation.

Fait à le

(Signature précédée de la mention « certifié exact »)

En cas de remise en cause par l'administration fiscale de l'application du taux réduit de TVA, je déclare accepter la facturation du complément de TVA que je m'engage à régler.

Engagements :

✂ Afin de bénéficier de ce service, l'utilisateur devra au préalable avoir fait contrôler son installation par le SPANC des 3 Provinces dans le cadre de ses missions obligatoires de contrôle et être à jour de tous leurs paiements (redevances et pénalités éventuelles).

✂ Les regards devront être accessibles. Dans le cas contraire, un surcoût sera facturé pour le dégagement selon le bordereau de prix ci-avant.

✂ Le SPANC des 3 Provinces engage les opérations d'entretien cochées et chiffrées sur le bon de commande signé par l'utilisateur. Ces opérations seront effectuées par la société SRA SAVAC, choisie après appel à la concurrence conformément à la réglementation en vigueur.

✂ Dans le cas d'une vidange de microstation, l'utilisateur s'engage à fournir la notice d'entretien. L'installation sera vidangée par la société SRA SAVAC conformément aux prescriptions du fabricant.

Accès : L'utilisateur autorise la SRA SAVAC, mandatée par le SPANC des 3 Provinces, à accéder aux installations pour les opérations désignées au verso. Un rendez-vous téléphonique sera pris par l'entreprise avec l'utilisateur.

Etats antérieurs : Toutes malfaçons de plomberie, et notamment l'absence de siphons ou de ventilation, responsables d'odeurs intérieures ne peuvent en aucun cas être imputables aux opérations de vidanges confiées.

Protection des installations : L'utilisateur s'oblige à s'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement et à la conservation des ouvrages, en particulier à ne rejeter que des eaux usées domestiques (lessives, cuisine, toilettes, matières fécales...).

Exécution : L'exécution comprend le déplacement et l'intervention d'un camion aspirateur, mais ne comporte aucun remplacement d'appareil ou matériaux filtrants. L'ensemble des résultats, observations et remarques éventuelles de l'utilisateur seront notées sur la fiche d'intervention.

Paiement : L'utilisateur signataire s'engage à régler la prestation à réception de la facture pour les opérations réellement effectuées (celles choisies dans le bon de commande, plus celles décidées sur place lors de la vidange). La facture est basée sur la fiche d'intervention co-signée par la SRA SAVAC et l'utilisateur sur place.

TVA : Pour bénéficier d'une TVA réduite à 10.00 % (au lieu de 20.00 %), l'utilisateur signe l'attestation ci-dessus au moment de la commande.